

L'abbaye de Saint-André et l'aristocratie provençale (fin Xe-début XIIe siècles)

Eliana Magnani

▶ To cite this version:

Eliana Magnani. L'abbaye de Saint-André et l'aristocratie provençale (fin Xe-début XIIe siècles). Guy Barruol; Roseline Bacou; Alain Girard. L'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon: histoire, archéologie, rayonnement, Les Alpes de Lumière, pp.193 - 198, 2001, 2-906162-54-9. hal-02699801

HAL Id: hal-02699801

https://hal.science/hal-02699801

Submitted on 1 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Eliana Magnani, «L'abbaye de Saint-André et l'aristocratie provençale (fin X^e-début XII^e siècles)»,

article paru dans : L'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon : histoire, archéologie, rayonnement, dir. Guy Barruol, Roseline Bacou, Alain Girard, Les Alpes de Lumière, Mane, 2001 (Les cahiers de Salagon, 4) p. 193-198.

L'abbaye Saint-André-de-Villeneuve-lès-Avignon et l'aristocratie provençale (fin X^e - début XII^e siècles)^{1*}.

Eliana MAGNANI S. - CHRISTEN CNRS Auxerre/Dijon

Au début du XII^e siècle, le pape Gélase II octroie un diplôme à Saint-André, dans lequel, parmi d'autres privilèges, il confirme la prééminence de l'abbaye sur plus d'une soixantaine d'obédiences². Ce document montre que, depuis sa fondation à la fin du X^e siècle, le monastère avait constitué en Provence un réseau de dépendances et réuni un temporel conséquent³. Pour ce faire, à l'instar d'autres monastères de la région, Saint-André a sans doute été le dépositaire d'une partie des possessions des familles aristocratiques. Les relations entretenues par les moines avec le monde environnant passent surtout par la circulation des biens, donc par des transactions diverses —donations, ventes, contestations, restitutions— dont le renouvellement périodique et les négociations qu'elles suscitent participent à la constitution et à la reproduction du tissu social⁴.

Pour envisager les rapports des moines avignonnais avec l'aristocratie provençale, nous sommes confrontés à un important problème documentaire. En effet, les archives de Saint-André concernant les deux premiers siècles après sa fondation ont disparu et c'est seulement à travers des copies des XVI^e-XVII^e siècles que nous connaissons environ une soixantaine d'actes datant des X^e-XII^e siècles⁵. C'est bien peu si l'on compare ce fonds avec les 900 actes de Saint-Victor de

^{1*} Cet article reprend de manière abrégée une partie des idées développées dans mon livre *Monastères et aristocratie en Provence (milieu X^e- début XII^e siècle)*. Münster, Lit-Verlag, 1999 («Vita regularis», Band 10), ch. 2 et 6. ²BN lat. 13216 f° 127 r°-v° (1118).

³Voir dans ce volume les articles concernant le temporel de l'abbaye par P. CLÉMENT, FR. GUYONNET, E. SAUZE, Y. CODOU, G. BARRUOL, M. BOIS.

⁴Sur le rôle des transactions dans la constitution du tissu social voir B. H. ROSENWEIN, *To be the neighbor of Saint Peter. The social meaning of Cluny's property, 909-1049,* Ithaca-Londres, 1989.

⁵BNF, nouv. acq. lat., 2029 (copie de privilèges pontificaux, royaux et comtaux - XVI° s.), lat. 13916 (Dom C. Chantelou, *Historia monasterii sancti Andree secus Avenionem*, XVII° s., copie dans Bibl. d'Avignon, ms. 2401), BNF, lat. 8971 f° 30 ss. (Suares, XVII^e s.), lat. 12762 (Estiennot, XVII° s.), lat. 12659 f° 139, 144, 254-263, 273 (copies XVIII°, de M. Germain à partir d'Estiennot); Bibl. d'Avignon, ms. 2466 f° 153-226 (Ménard, XVIII° s.), 2396 f° 231-256 (Massilian, XVIII° s.), 2481 f° 72 (XVIII° s.), 2508 f° 5 (XVIII° s.), 2765 f° 41, 54, 58, 66 (XVII° s.); Archives départementales du Gard H 269 (inventaire des archives de Saint-André en 1790); Bibl. de Carpentras, ms. 515 (copies

Marseille, ou les presque 300 actes de Lérins et de Montmajour⁶. Les sources diplomatiques qui nous sont parvenues ne reflètent pas l'importance atteinte par Saint-André au cours du XI^e siècle. Ainsi, des 69 dépendances de Saint-André mentionnées en 1118 dans le diplôme de Gélase II, seulement 14 sont connues par des actes du XI^e siècle (environ 20%).

Les sources commémoratives posent aussi problème : nous ne connaissons le nécrologe de l'abbaye que par deux copies tardives⁷. La plus complète a été effectuée par Ménard au XVIII^e siècle et son utilisation demeure très délicate. Nous pouvons toutefois dégager les grands principes selon lesquels les moines avignonnais ont conçu leur obituaire. Il semblerait que le nécrologe de Saint-André ait été utilisé dès le début du XI^e siècle jusqu'à la fin du Moyen Age⁸. Les défunts consignés sont partagés en deux groupes, celui des profès, avec une large ouverture aux religieux d'autres communautés, et celui des laïcs, probablement les familiers du monastère⁹. Certains laïcs sont notés comme étant des *milites*, mais leur identification reste incertaine : on ne peut pas déterminer si ces *milites* sont des chevaliers attachés au service de la communauté ou s'il s'agit de ses principaux bienfaiteurs. Le nécrologe, à défaut de nous renseigner sur l'identité des défunts, nous donne l'image d'un monastère qui entretenait des liens non seulement avec d'autres communautés mais aussi avec un nombre important de laïcs auxquels sont consacrés plus d'un tiers des obits. A ce titre, comme d'autres monastères, Saint-André a certainement fonctionné comme un lieu de mémoire familiale, mémoire dont la logique est avant tout patrimoniale car les moines s'occupaient principalement du salut et de la commémoraison de ceux qui leur avaient donné des

d'actes du Cartulaire par Polycarpe de la Rivière, XVII^e s., dont le travail est très controversé, voir E. DUPRAT, «Polycarpe de la Rivière», *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1909, p. 134-144; H.-I. MARROU, «L'Epitaphe de sainte Casarie», *Forma futuri. Studi in onore del cardinale Michele Pellegrino*, Torino, 1975, p. 666-680 ainsi que l'article de M. CHALON dans ce volume). A partir de ces copies, certains des plus anciens actes de Saint-André ont été publiés par G. de MANTEYER, *Les chartes du pays d'Avignon (439-1040)*, Mâcon, 1914 (désormais **CPA**).

⁶Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, éd. B. Guérard, Paris, 1857, 2 vol. (Collection des Cartulaires de France, t. VIII); P. Amargier, Chartes inédites (XI^e siècle) du fonds Saint-Victor de Marseille. Édition précédée d'une étude historique, Thèse 3° cycle dactylographiée, Aix-en-Provence, 1967; Cartulaire de l'abbaye de Lérins, éd. H. Moris, E. Blanc, Paris, 1883-1905, 2 vol.; Baron du Roure, Histoire de Montmajour, d'après Dom Chantelou, avec documents inédits, Revue Historique de Provence, Aix, 1890-1891.

⁷Les deux copies ont été dressées par Estiennot et Ménard sans doute à partir du même original. Au XVII^e siècle Estiennot n'a transcrit que les obits des personnages haut placés : abbés, abbesses, évêques, archevêques, cardinaux, et quelques *milites* (BNF lat. 12762 p. 248-253, édité par J. M. BESSE, «Quelques antiquités bénédictines», *Revue Mabillon*, 1909-1910, p. 241-249 ; copie du XVIII^e siècle par M. Germain dans BNF lat. 12659 f° 254-260, 273-280 ; extrait dans BNF lat. 12781 f° 97-98). Ménard, pour sa part, note également des nombreux obits de moines, chanoines, moniales, convers et laïcs (Bibl. d'Avignon, ms. 2466, f° 174-187). Voir J.-L. LEMAÎTRE, *Répertoire des documents nécrologiques français*, Paris, 1980, 2 vol, 1 sup. (*Recueil des Historiens de la France, Obituaires*, t. VII), n° 3243, 3244, 3245, 3246.

⁸Le nécrologe mentionne des personnages connus de la fin du X^e siècle, comme l'abbé Martin qui dirigeait l'abbaye entre 999 et 1014 (CPA 91, 100, 110), jusqu'à la fin du XV^e siècle, comme le cardinal Jacques Amanat, décédé en 1479. Les quatre obits datés de 1506, 1521, 1539, 1566 et celui de 1249 ont été inscrits au XVI^e siècle.

⁹Par ces caractéristiques le nécrologe de Saint-André rappelle l'obituaire du Mont-Cassin (H. DORMEIER, *Montecassino und die Laien im 11. und 12. Jahrhundert*, Stuttgart, 1979 (*Schiriften des MGH*, 27), p. 107 ss.) ou encore du type nécrologique clunisien qui se dégage de neuf nécrologes ayant appartenu à des communautés membres de l'*Ecclesia cluniacensis*, et où, en marge des religieux de la congrégation, on consigne les familiers et les amis (J. WOLLASCH avec H. WOLF-DIETER, J. MEHNE, F. NEISKE, D. POECK (éds.), *Synopse der cluniacensischen Necrologien*, München, 1980-1982, 2 vol. (*Münstersche Mittelalter-Schriften*,39). Voir la synthèse de D. IOGNA-PRAT, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam*, Paris, 1998, p. 71-74).

biens, les bienfaiteurs de leur communauté¹⁰.

Malgré les difficultés posées par une documentation fragmentaire, d'origine essentiellement monastique, il est possible de repérer quelques lignes d'évolution de ce qu'ont été les rapports de Saint-André avec un segment de l'aristocratie, plus précisément avec la famille comtale de Provence, ses fidèles et alliés. Nous verrons ainsi que le patronage initial des évêques et de la famille des «juges-vicomtes» d'Avignon a été supplanté par celui des comtes, qu'à partir de la fin du XI^e siècle, la maison de Toulouse affirme sa prééminence, et enfin, que Saint-André et les Clunisiens ont été liés à un même réseau de familles aristocratiques en Provence.

*

Depuis sa fondation dans les années 980 jusqu'aux années 1020, on observe d'importants glissements dans le jeu des patronages autour de Saint-André, qui reflètent l'évolution politique de la Provence. Il faut se souvenir que dans la deuxième moitié du X^e siècle, après de longues années de conflit au sein de l'aristocratie, on assiste à l'affirmation d'une famille comtale qui prend Arles et Avignon pour capitales¹¹. Les comtes y installent leurs fidèles et c'est en tant qu'agents de la puissance comtale qu'on retrouve à Avignon des juges dont les descendants porteront au XI^e siècle le titre de vicomtes¹². Membre de l'entourage comtal, la famille des juges puis vicomtes d'Avignon tient probablement une partie de ses possessions avignonnaises des comtes. A ces deux puissances laïques, comtes et vicomtes, s'ajoute celle de l'évêque d'Avignon. Saint-André, dans les premières décennies qui suivent sa fondation, se trouve donc mêlé à ces trois pouvoirs.

Selon un acte de l'évêque Aldebert datant de 1009/1010, la fondation d'un monastère sur le mont Andaon serait une initiative de l'évêque Garnier (977-992)¹³. En effet le mont Andaon et ses églises étaient une ancienne possession de l'Église d'Avignon¹⁴. Ensuite, ces biens reviennent

¹⁰Parmi les nombreux travaux récents sur la memoria, voir Memoria: Der Geschichtliche Zeugniswert des liturgischen Gedenkens im Mittelalter, éd. K. SCHMID, J. WOLLASCH, München, 1984 (Münstersche Mittelalter-Schriften 48); Memoria als Kultur, éd. O. G. OEXLE, Göttingen, 1995 (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte 121); Memoria in der Gesellschaft des Mittelalters, éd. D. GEUENICH, O. G. OEXLE, Göttingen, 1994 (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte 111); L'Église et la mémoire des morts dans la France médiévale, éd. J.-L. LEMAÎTRE, Paris, 1986.; M. LAUWERS, M., La mémoire des ancêtres. Le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Age (diocèse de Liège, XI^e-XIII^e siècles), Paris, 1997. En ce qui concerne la Provence, le document le plus évocateur du lien entre mémoire, famille et patrimoine est un acte célèbre de l'abbaye de Lérins datant d'environ 1125 (Cartulaire de l'abbaye de Lérins, op. cit, n° 32), voir J.-P. POLY, La Provence et la société féodale 879-1166. Contribution à l'étude des structures dites féodales dans le Midi, Paris, 1976, p. 140-141, 157-159; P. J. GEARY, «Mémoire monastique et oubli onomastique en Provence», Histoire et Société. Mélanges offerts à Georges Duby, vol. III, Le moine, le clerc et le prince, Aix-en-Provence, 1992, p. 61-65 et La Mémoire et l'oubli à la fin du premier millénaire, trad. franç. J.-P. Ricard, Paris, 1996, p. 124-127.

¹¹J.-P. POLY, *La Provence, op. cit*.

¹²Sur cette famille voir G. de MANTEYER, *La Provence du premier au XII*^e siècle. Etudes d'histoire et de géographie politique, Paris, 1908, p. 337 et ss. Certaines identifications faites par l'auteur, comme celle de Belilde et Teucinde, épouses des juges Aldebert et Adalelme, ne peuvent pas être confirmées par la documentation et doivent être considérées avec précaution.

¹³CPA 104: ...infra nostram diocesim super ripam Rodani, scilicet in Monte Andaone, qui est in praedio Sanctae Mariae et Sancti Stephani, in honorem Andreae Apostoli et sancti Martini confessoris monasterium construxit atque de nostrae ecclesiae rebus ditavit. Novimus enim quod concio inibi quondam congregata multos monastica vita duxit per annos sed a quibus postea destructum fuerit penitus ignoramus: hoc tamen scimus quod, ap ipso tempore usque ad domni Warnerii episcopi tempus, fuit destructum, quod ille, divina ut credimus suggestione permotus, reparare acceleravit, ibique monachos adgregavit, ex quibus unum coeterorum electione abbatem instituit...

¹⁴Voir dans ce volume la contribution de M. CHALON.

directement aux moines grâce aux frères et juges Aldebert et Adalelme ainsi qu'à d'autres laïcs, qui, souhaitant probablement assurer l'indépendance des moines vis-à-vis de l'Église d'Avignon, procèdent en 987 à un échange de biens avec l'évêque¹⁵. Les débuts de Saint-André sont très similaires à ceux de l'abbaye de Montmajour près d'Arles, dont l'indépendance est elle aussi assurée, trente ans plus tôt, grâce à un échange entre l'archevêque d'Arles et la fondatrice Teucinde¹⁶.

Les moines de Saint-André ont retenu l'échange comme l'acte fondateur du monastère. Il est mentionné textuellement *(commutationis seu emptionis cartam)* dans le diplôme demandé par l'abbé Martin au pape Grégoire V en 999, de même que les laïcs qui y avaient participé¹⁷. En revanche, aucune référence n'est faite à l'évêque ou à l'Église d'Avignon. La documentation montre toutefois que les évêques Garnier et Aldebert avaient entretenu des relations régulières avec l'abbaye jusque dans les années 1030, soumettant notamment plusieurs églises aux moines¹⁸. Ces liens n'ont pas été suffisants pour préserver à Saint-André le souvenir du patronage épiscopal, qui disparaît, comme d'ailleurs celui des juges, au profit de celui des comtes.

On compte dans l'échange de 987 et dans le diplôme de Grégoire V de 999 onze personnages ayant participé à la création d'une abbaye autonome. Parmi ces personnages, en dehors des juges Aldebert et Adalelme et de leurs épouses, Teucinde et Belilde, on peut identifier un seul autre participant, Gombert. Gombert était un chevalier avignonnais de l'entourage comtal dont les droits dans le comté d'Avignon, comme ceux de tous les autres bienfaiteurs de Saint-André, étaient probablement d'origine comtale¹⁹.

Bien que les juges d'Avignon aient été à la tête de l'échange fondateur de Saint-André, la famille ne semble pas avoir joué le rôle de véritable «patron laïque». Ses donations sont peu nombreuses, tardives²⁰ et partagées entre différentes abbayes, dont Cluny et Lérins²¹. La place relativement effacée occupée par la famille des vicomtes d'Avignon dans la vie du monastère de

¹⁵CPA 81 et 82.

¹⁶Archives départementales des Bouches-du-Rhône 2H11 n° 1 ter (orig. B 276) édité dans Baron DU ROURE, *Histoire de Montmajour, op. cit.*, p. 52 et J. H. ALBANÈS, U. CHEVALIER, *Gallia Christiana Novissima. Histoire des archevêchés, évêchés, et abbayes de France*, Montbéliard, Valence, 1899, Arles, c. 105-106, n° 255 (d'après l'exemplaire conservé dans le fonds de la cathédrale d'Arles) (14 août 954).

 $^{^{17}\}mathrm{H}.$ ZIMMERMANN, Papsturkunden 896-1046, Wien, 1984-1989, 3 vol. (Österreichische Akademie des Wissenschaften, Phil.-Histor. Klasse, 117), t. II, n° 363, p. 708-710.

¹⁸CPA 74 (982 ou 992), 83 (987/988), 99 (1006), 103 (1009), 104 (1009-1010), 113 (1017), 130 (1032), 138 (1033). Après la disparition de l'évêque Aldebert (1003-1033), les évêques d'Avignon apparaissent beaucoup plus rarement dans les documents de l'abbaye (BNF, lat. 13916 f° 20 r° édité par J. H. Albanès, U. Chevalier, *Gallia Christiana Novissima, op. cit.*, Avignon, n° 139, c. 39 [1050]; E. DUPRAT, *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame des Doms d'Avignon, I, 960-1253*, Avignon, 1932, n° 109 [1101-1110], 110 [1107-1115]; Bibl. Avignon ms. 2401 f° 27 v° -28 r°-v° [1154], ms. 2466 f° 225 [1195]; Voir aussi dans J. H. Albanès, U. Chevalier, *Gallia Christiana Novissima, op. cit.*, Avignon, n° 250, l'analyse d'une bulle d'Adrien IV, datée du 24 avril de 1155, confirmant la juridiction de l'évêque d'Avignon sur, entre autres, les communautés religieuses du diocèse, dont les abbayes de Saint-André de Villeneuve et de Saint-Laurent d'Avignon, et les collégiales de Saint-Ruf, de Saint-Paul de Mausole et de Saint-Michel de Frigolet.

¹⁹CPA 98 (1005); Archives départementales des Bouches-du-Rhône 2H12 (Orig., XI° s.) édité dans Baron DU ROURE, Histoire de Montmajour, op. cit., p. 97; BNF lat. 12762 f° 315 (1013-1018), lat. 12685 f° 262 v° (1020); G. MANTEYER, La Provence, op. cit., p. 376 n. 3 (1037-1045). Voir J.-P. POLY, La Provence, op. cit., p. 175, n. 24.

²⁰CPA 94 (1002), 98 (1005), 126 (1030), 151 (1039/40); BNF, lat 13916 f° 20 v°.

²¹Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, éd. A. Bernard, A. Bruel, Paris, 1876, 6 vol., n° 3387 (1063), 3466 (1074); G. Manteyer, *La Provence*, op. cit., p. 376 n. 3, p. 377 n. 2; *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, op. cit., n° 235 (1073), 279 (1091-1102), 277, 278, 8 (1095), 44 (1104), 45 (1102-1110), 27 (1131).

Saint-André reflète les limites d'une lignée dont la prééminence avait été acquise grâce à leur dévouement et leur fidélité envers les comtes, et dont le patrimoine étriqué ne lui permettait pas de parrainer une communauté religieuse. Elle révèle aussi la politique d'une famille qui au lieu de s'investir dans un monastère concentre ses efforts dans le contrôle des sièges épiscopaux et des charges canoniales. En fait, l'un des leurs, Rostaing, devient évêque d'Avignon en 1050²², son neveu, Bérenger, est évêque de Fréjus vers 1091 et les membres de la famille sont fortement représentés dans les deux chapitres cathédraux²³. Puisque pour les vicomtes d'Avignon Saint-André représente un intérêt secondaire, ceux qui assurent réellement le patronage du monastère sont les comtes.

*

C'est, en effet, grâce à une donation du comte Guillaume II datant de 986, donc d'une année avant l'échange fondateur, que Saint-André constitue le noyau initial de son temporel, sous la forme de droits sur la pêche et des terres dans les environs de l'abbaye²⁴. Ces biens sont régulièrement confirmés, voire augmentés par les comtes de Provence au cours de la première moitié du XI^e siècle, témoignant de l'ascendance de la famille comtale sur le monastère²⁵.

Il est normal que les comtes aient participé à la création de l'abbaye, puisqu'ils étaient les représentants de la puissance publique en Provence. A ce titre, ils ont aussi été présents à toutes les fondations et restaurations monastiques de la fin du X^e siècle dans la région. Mais à Saint-André ils souscrivent en outre la plupart des actes importants passés en faveur des moines au début du XI^e siècle²⁶, et arbitrent les conflits qui s'élèvent entre les moines et l'aristocratie locale²⁷. En effet, le statut de cité comtale d'Avignon laisse présager pour Saint-André un rôle similaire à celui joué par Montmajour à Arles pour les comtes. Évidemment, Saint-André n'a pas été élu nécropole de la famille comtale ni n'a souffert de son ingérence au début du XI^e siècle comme l'abbaye arlésienne, mais un siècle plus tard, dans le contexte du partage du comté de Provence entre les différents ayant-droits, Saint-André devient un enjeu important dans le maintien de la présence des comtes de Toulouse en Provence.

L'intérêt des toulousains pour le monastère s'annonce dès 1024, le jour de la consécration de l'église Saint-Martin que la comtesse Emma et son fils Pons dotent d'un manse situé dans la cité

²²On peut penser que l'évêque Aldebert (1003-1033), par rapprochement onomastique, aurait pu appartenir à la parentèle des juges d'Avignon.

²³G. MANTEYER, *La Provence, op. cit,* p. 337 et ss., p. 402 et ss.

²⁴CPA 79 (986)

²⁵CPA 90 (996, confirmation de la comtesse Adélaïde, veuve de Guillaume II, et de son fils Guillaume III); CPA 120 (1019, confirmation du comte Guillaume III, de son épouse Gerberge et de leurs fils); G. MANTEYER, *La Provence, op. cit.*, p. 370 n. 5 (1024/1037, confirmation du comte Guillaume IV, fils du comte Roubaud, et sa femme Lucie); Bibl. Carpentras ms. 515 p. 633 (1050, confirmation du comte Bertrand I et de son épouse Ermengarde); BNF, nouv. acq. lat. 1367 p. 448 (1041/1042, les comtes Geoffroi I et Bertrand I, avec l'accord de leurs vicomtes, donnent la moitié de la *villa* de Meynargue et reçoivent en contrepartie 700 sous); Bibl. Carpentras ms. 515 p. 627 (1061, Pierre et Gérard Palliol, sous le conseil des comtes Guillaume VI Bertrand et Geoffroi II, cèdent Arglezy et le cens qu'ils percevaient à Meynargue); CPA 116 et 117 (1018, Guillaume III et son épouse donnent le «lieu» *(locus)* de Saint-Donat, sur la montagne de Lure, dans le comté de Sisteron, dont l'église, avec ses prémices, oblations et dîmes, est offerte à la même occasion par l'évêque Frodon).

²⁶CPA 74 (982 ou 992), 94 (1002), 97 (1003), 99 ? (1006), 103 (1009), 117 (1018).

²⁷CPA 98 (1005)

d'Avignon²⁸. Emma était la fille du comte Roubaud et c'est par son mariage avec le comte Guillaume de Toulouse que des droits sur le comté de Provence sont transmis aux raimondins. Lorsque tous les héritiers mâles de la maison d'Arles disparaissent, ce sont les toulousains qui portent le titre de marquis de Provence. Quand le comté de Provence, tenu en indivis jusque-là, est partagé vers 1105, Avignon, avec Saint-André, faisaient partie de la région dominée par les comtes de Toulouse²⁹. Même si des doutes demeurent sur l'authenticité et le contenu de certains actes, les moines ont gardé le souvenir de donations et confirmations qui auraient été concédées par Raimond de Saint-Gilles à la fin du XI^e siècle.

C'est sous le gouvernement de Raimond, ou plus probablement sous celui de son fils Alphonse Jourdain qu'un glissement significatif s'opère dans les relations des comtes avec le monastère. En effet, tout au long du XI^e siècle les comtes de Provence avaient traditionnellement renouvelé la donation comtale initiale faite en 986 par Guillaume II et qui concernait des droits et des biens voisins de l'abbaye. Vers 1140, c'est le mont Andaon lui-même qu'Alphonse Jourdain revendique comme étant une possession comtale³⁰. Le comte essaie alors de mettre la main sur Saint-André comme il l'avait fait avec l'abbaye de Saint-Gilles quelques années auparavant³¹. Les moines se défendent en évoquant des diplômes, probablement forgés pour l'occasion, selon lesquels Raimond de Saint-Gilles aurait donné et confirmé aux moines les droits sur le mont Andaon³². Cela signifie que la communauté monastique avait perdu ou remplacé le souvenir des origines épiscopales de Saint-André par celui du patronage comtal. Un changement similaire s'opère à la même époque autour de la possession de Thouzon³³.

Saint-André est le seul monastère provençal de quelque importance situé dans l'aire de domination des toulousains. Il constitue un jalon stratégique fondamental pour le comte de Toulouse qui, depuis 1125, tient Avignon en indivis avec le comte de Barcelone, et qui, en 1140, est justement en train de préparer une nouvelle coalition contre la poussé catalane³⁴.

Des témoignages postérieurs confirment le rôle joué par la lignée toulousaine à Saint-André. En 1180 un petit-fils de Raimond V entre comme moine à Saint-André³⁵. A une date inconnue, peut-

²⁸CPA 122 (novembre 1024, à la même occasion, Etienne, probablement un fidèle de la comtesse, offre un manse dans le comté de Nîmes, en Vaunage, dans la *villa* de Cavanne).

²⁹G. MANTEYER, *La Provence*, op. cit., p. 304 et ss.

³⁰C. DEVIC, J. VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*, 2^e éd. revue et augmentée par MOLINIER, Toulouse, 1872-1879, t. V (1875), n° 524 c. 997.

³¹J.-P. POLY, *La Provence, op. cit.*, p. 279-280.

³²C. DEVIC, J. VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*, t. V (1875), n° 372 c. 707 (1088, acte suspect selon lequel le comte Raimond aurait donné au monastère le puy sur lequel est édifié le monastère et la *villa* adjacente); Bibl. Carpentras, ms. 515 p. 651 (1097, Raimond de Saint-Gilles confère un privilège à Saint-André, dont on ignore l'objet. L'acte est souscrit par son fils Bertrand).

³³C. DEVIC, J. VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*, t. V (1875), n° 372 c. 707 (1088) et n° 524 c. 996 (1140, confirmation d'Alphonse Jourdain selon laquelle les églises de Thouzon avaient été données par son père ; mais nous savons que ces églises ont été données à Saint-André en 1014 par l'évêque de Cavaillon, Inguilran, sur ordre du pape Jean XVIII, car il s'agissait de sanctuaires dépendant du siège apostolique [CPA 102 (1003-1009) et 110 (1014)]. Sur Thouzon voir J. RECH, *Le château-prieuré de Thouzon*. *Étude monumentale, éléments d'histoire,* mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1990 et «Le château-prieuré de Thouzon», *Provence historique*, t. 42, 1992, p. 499-517).

³⁴E. SMYRL, «La famille des Baux», *Cahiers du Centre d'Etudes des Sociétés Méditerranéennes*, n° 2, 1968, p. 7-108 (ici p. 33-36).

³⁵Bibl. d'Avignon, ms. 2401 f° 33 r°. Il s'agit de Bertrand Jourdain, fils de la fille illégitime de Raimond V, Indie et de

être vers 1400, on note dans le nécrologe de l'abbaye, le 3 décembre, la mort d'un R., sans doute Raimond, comte de Toulouse et son fils cités comme étant les «fondateurs de ce monastère» (III nonas decembris, depositio nobilium et potentium Dominorum R. comitis Tholosani et ejus filii, fundatoris hujus monasterii). Cette mention montre que les moines avaient définitivement rattaché les origines de leur monastère à la lignée toulousaine. Cette idée est renforcée par la présence de l'obit de Raimond VII de Toulouse, mort en 1229 et noté dans l'obituaire au XVI^e siècle (V kal. octobris., depositio domni Raymundi, Tolosae comitis. Obiti anno MCCXLVIIII). Nous savons par ailleurs combien les Avignonnais ont été fidèles à ce comte. Il faut encore souligner que ces deux mentions des comtes toulousains sont les seules contenues dans le nécrologe concernant de hauts personnages laïques.

Ainsi, au moins depuis la première moitié du XII^e siècle, le souvenir des différentes puissances qui avaient participé à la fondation du monastère est complètement gommé au profit de la famille comtale toulousaine. Le fait est d'autant plus significatif qu'à cette époque l'abbaye s'est engagée à fixer la mémoire de son passé récent, avec la rédaction, par un moine du monastère, de la *Vita* de l'abbé Pons, mort en 1087³⁶.

*

Si l'évolution des relations entre Saint-André et la famille comtale constitue ce qu'on peut mieux suivre avec la documentation disponible, il n'en reste pas moins qu'à partir des recoupements onomastiques effectués dans des actes de donation concernant des biens situés dans les régions d'Albion et de Buis les Baronnies il est possible de déceler, depuis le début du XI^e siècle, l'attachement de la parentèle des Mévouillon-Orange à l'abbaye de Saint-André³⁷. Sans entrer dans le détail des donations adressées à Saint-André, traitées dans les autres articles de ce volume³⁸, on peut remarquer que les Mévouillon-Orange, avant qu'on les retrouve organisés en une lignée, ont été aussi des bienfaiteurs de l'abbaye de Cluny en Provence, et à l'origine notamment du prieuré de Saint-André de Rosans³⁹. Quand on sait que les Clunisiens, comme les moines avignonnais, ont trouvé aussi un accueil favorable auprès des comtes⁴⁰ et des vicomtes d'Avignon⁴¹, il n'est pas étonnant que l'implantation géographique de Saint-André coïncide en partie avec celle des prieurés dépendant de Cluny, au nord de la Durance. Cela n'est pas dû au hasard car on sait que les

Bernard Jourdain. Il apporte au monastère ses droits sur le *castrum* de Pujaut, où les moines s'étaient implantés en 1033, grâce à la donation des frères Pons et Rostaing, de l'église Saint-Vérédème (CPA 136 et 137).

³⁶Vita Sancti Pontii abbatis Sancti Andreae propre Avenionem, auctore Raymundo aequali et ejusdem loci monacho, L. ACHERI, J. MABILLON, T. RUINART, Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti, Paris, 1701, saec. VI, pars 2, p. 493-501 (BHL 6893). Il faut inclure aussi dans la production hagiographique de Saint-André au XII^e siècle la Vita Sancti Donati (BHL 2310).

 $^{^{37}\}text{CPA}$ 97 (1003), CPA 108 (1014), Bibl. Avignon, ms. 2401 f° 16 v° (1122-1130), Bibl. Avignon ms. 2401 f° 24 v°-25 r° (1103-1118).

³⁸Voir les communications concernant le temporel de l'abbaye et celles de Marie-Pierre ESTIENNE, de Guy BARRUOL et Yann CODOU, et de Michèle BOIS.

³⁹Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, op. cit., n° 1784 (19 avril 988), n° 3590 (1082), n° 3620 (1085).

⁴⁰Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, op. cit., n° 2866 (993-994), 1987 (994-998), 2947 (1040), 2951 (1040 ou 1048), 2948 (v. 1040), 3004 (1065), 3410 (1066), P. GUILLAUME, éditeur de M. Fournier, Notice historique et Documents inédits sur le prieuré de S. André de Gap, Montbéliard, 1882, n° 5 (1030).

⁴¹G. MANTEYER, *La Provence*, op. cit., p. 376, n. 3 (v. 1040), p. 377, n. 2 (1062/63), *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, op. cit., n° 3387 (14 février 1063), 3466 (30 janvier 1074).

Clunisiens possédaient une maison à Avignon depuis l'époque de l'abbé Maieul († 994)⁴² et que Saint-André entretenait des relations avec l'abbaye bourguignonne. En effet, la plus ancienne copie des anciennes coutumes de Cluny, datant de la fin du X^e siècle, a été réalisée à Saint-André. Et c'est encore à Saint-André qu'une autre copie du texte a été exécutée au début du XII^e siècle portant des nouveautés en vigueur alors à Cluny⁴³. Par ailleurs il faut noter que l'abbé Maieul de Cluny était vénéré au monastère féminin de Saint-Laurent d'Avignon dont le martyrologe porte une mention de la mort du saint⁴⁴, et que Consorce, sainte provençale ayant vécu au VI^e siècle et dont la fête était au propre de l'Église d'Avignon, figure très tôt dans le sanctoral clunisien⁴⁵. La présence clunisienne à Avignon explique en partie pourquoi les deux monastères ont été soutenus, du moins pour une partie de leurs possessions, par un même réseau aristocratique.

*

L'image que la documentation nous laisse des rapports de l'abbaye de Saint-André avec l'aristocratie provençale est celle d'un monastère qui est fondé vraisemblablement dans un esprit proche du monachisme réformateur du X^e siècle, se constituant, grâce à la bienveillance d'un groupe de laïcs, en communauté indépendante de l'église épiscopale. Mais cette indépendance vis-àvis des pouvoirs ecclésiastique et séculier est toute relative et par là caractéristique des monastères provençaux en général. En fait Saint-André est largement tributaire de la position qu'elle occupe en tant qu'abbaye suburbaine d'une cité qui était devenue l'une des capitales d'un pouvoir comtal alors en plein renforcement. Ce sont les comtes qui assument le patronage du monastère, malgré le rôle joué au moment de la fondation par l'évêque et les juges d'Avignon. Moins contraignant que le patronage exercé par les comtes sur Montmajour durant le XI^e siècle, les prétentions comtales sur Saint-André se renforcent au tournant du XII^e siècle quand l'abbaye devient un enjeu fondamental de la politique de la maison de Toulouse en Provence. Dès lors c'est l'histoire même des origines du monastère qui est remise en cause : la communauté retravaille son passé et ce sont les comtes de Toulouse qui s'imposent progressivement dans la mémoire de la communauté comme les fondateurs et donc comme les principaux bienfaiteurs du monastère.

⁴²Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, op. cit., n° 2466 (998). Voir Saint Maïeul, Cluny et la Provence. Expansion d'une abbaye à l'aube du Moyen Age, (Les Alpes de Lumière, 115), Mane, 1994, p. 19-20.

⁴³Consuetudinum saeculi X, XI, XII monumenta: introductiones, éd. K. HALLINGER, Sieburg, 1984 (Corpus Consuetudinum Monasticarum, t. VII/1), p. 226, 246-248.

⁴⁴Bibliothèque Vaticane, ms. vat. lat. 5414, f° 40 r° (*Ipso die transitus domni Maioli, piissimus abbas*). Voir F. NEISKE, «*Transitus sancti Maioli*. La mémoire de saint Mayeul dans les nécrologes et les martyrologes du Moyen-Age», *Saint Mayeul et son temps. Actes du Colloque International, Valensole 12-14 mai 1994*, Digne-les-Bains, 1997, p. 259-271.

⁴⁵H. QUENTIN, Les martyrologes historiques du Moyen Age. Étude sur la formation du martyrologe romain, Paris, 1908, p. 160-162.